

1969

Lettre du Père Charles Duparquet au T. R. P. Ambroise Emonet — (27-VIII- 1882)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol3>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1969). Lettre du Père Charles Duparquet au T. R. P. Ambroise Emonet. In *Angola: 1882-1889*. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1882 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola:1882-1889 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

LETTRE DU PÈRE CHARLES DUPARQUET
AU T. R. P. AMBROISE EMONET

(27-VIII-1882)

SOMMAIRE — *Séparation de la Procure de la Cimbébasie d'avec la Mission de Huíla. — Organisation de l'oeuvre dans une seule communauté et deux administrations. — Qualités du Père Antunes mises en relief.*

Huíla, 27 Août 1882.

Très Révérend et bien-aimé Père.

.....

Je suis heureux que la Maison-Mère ait approuvé la séparation de la Procure d'avec la Mission. Il était impossible que ces deux oeuvres si distinctes restassent mêlées et confondues, aussi depuis longtemps cette séparation a-t-elle [été] faite en réalité et toutes les constructions d'après le même principe. Tout a été réglé en conseil, ainsi que le budget, mais après avoir reçu votre lettre, j'ai de nouveau réuni le conseil selon votre désir et la séparation a été de nouveau approuvée à l'unanimité.

.....

Maintenant quant au point de vue religieux, je propose d'ériger le Collège et la Mission en communauté, dont le P. Antunes sera le Supérieur et la Procure en vraie communauté, avec le P. Thomas comme Vice-Supérieur. Je propose pour cette première année de me laisser encore comme Supé-

rieur Vice-Provincial des trois communautés de Humbe, de Huíla, Collège et Procure. Puis nous allons tâcher d'obtenir des subsides particuliers pour la Mission de Huíla et alors l'an prochain vous nommerez le P. Antunes Supérieur indépendant de la Mission de Huíla y compris Humbe et Supérieur religieux même de la Procure de Cimbébasie, mais sans qu'il puisse s'ingérer dans les affaires du Préfet apostolique. Pour les exercices de la vie religieuse et de communauté, repas, récréation, prières, il n'y aura qu'une seule communauté, mais pour l'administration chaque oeuvre restera séparée, comme par exemple Saint Michel avec l'Abbaye à Langonnet...

Le P. Antunes est un homme hors ligne, de grande capacité, un des sujets les plus distingués de la Congrégation. Il l'emporte infiniment sur le P. Thomas. Il est parfait en tout. Régularité, zèle apostolique, amabilité, science, éloquence, beaux arts, distinction des manières, etc. Vous ne pouvez trouver personne que l'égal. Le P. Thomas, quoique plus ancien, ne sera humilié d'être au dessous d'un pareil sujet. En ce cas le talent s'impose.

Je ne reproche qu'une seule chose au P. Antunes; il a l'air de ne pas connaître la valeur de l'argent et va trop largement sous ce rapport. Il m'est évident qu'il va dépasser son budget; c'est pourquoi je demande à rester au-dessus de lui encore pendant une année pour surveiller ses dépenses, autrement j'avertis la Maison-Mère qu'elle assumera toute la responsabilité pour les dépenses de la Mission et que si cette oeuvre indépendante de moi, dépasse son budget, c'est la Congrégation qui paiera le déficit. On ne peut imposer en effet au Préfet apostolique de la Cimbébasie des dépenses étrangères à sa mission et qu'il ne peut même contrôler.

Je veux bien aider à la fondation de la Mission d'Angola, mais je ne veux pas qu'on gaspille mon argent et qu'on m'oblige à payer des dépenses que je ne puis approuver. Ma conscience me le défend et Rome ne me l'imposera pas.

Le bon Père fait pour son oeuvre des dépenses que je ne crois pouvoir faire pour ma Préfecture; vous comprenez qu'on ne peut m'imposer de payer ces dépenses inutiles et superflues. Il est bon que le cher Père se trouve un peu dans l'embarras, et après cela l'expérience le rendra plus sage. Il ne sait pas proportionner les dépenses à son budget. Il a besoin de formation à cet égard, autrement il tombera dans les dettes (1). Si je reste Supérieur, je mettrai une limite à ces dépenses. Mais si je n'ai aucun contrôle sur l'oeuvre de la Mission, je ne paierai pas des dettes contractées malgré moi et sans ma participation.

Une fois les choses établies, le P. Antunes sera nommé Supérieur religieux de tout l'établissement. Quand le Préfet apostolique viendra dans la Procure, il sera comme religieux en passage dans la communauté, mais avec plénitude de pouvoir administratif dans l'intérieur de sa Procure.

.....

Votre très humble et tout dévoué

Cb. Duparquet.

AGCSSp. — Mission du Cunene.

(1) Cette lettre montre parfaitement la manière du P. Duparquet. Outré habituellement dans l'éloge et dans le blâme des personnes et des faits, ses opinions méritent toujours d'être bien pondérées. On dirait qu'il ne met en plein jour les qualités du Père Antunes, que pour mieux en faire ressortir les défauts...